

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 6 Février 2025

DATE D’AFFICHAGE : 6 Février 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 25

L’an deux mille vingt-cinq, le douze février, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le six février deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BONNEAU, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. BRENOT, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme CHIARETTO (procuration à Mme ARENOU)

Mme BATHILY (procuration à M. GAILLARD)

M. AZIMI (procuration à Mme CHARLOT)

M. HILALI (procuration à M. BOUCHELLA)

M. GAYDOUK (procuration à M. LONGEAULT)

Mme DUBOIS (procuration à Mme ABLOUH)

M JALLOT (procuration à M. GOURVENEK)

**Absents excusés :**

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

M. FOURE

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

**ANNULATION DE LA CESSION D'UN TERRAIN CADASTRE AH 757 LOT B – IMPASSE  
DU CHAÏ A M JOUANNE ET MME BARDIN,  
AUTORISEE PAR DELIBERATION 2024-DEL-97**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2121-29 ;

**VU** la délibération du conseil municipale référencée 2024-DEL-97, autorisant la cession du lot B de la parcelle cadastrée AH 757 – Impasse du Chaï, à M LOUANNE et Mme BARDIN,

**VU** le protocole de rupture du compromis de vente en date du 21 janvier 2025, les acquéreurs ne pouvant obtenir leur prêt bancaire,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et au Développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DECIDE :**

**D'ANNULER** la cession du lot B de la parcelle cadastrée AH 757 – Impasse du Chaï, à M LOUANNE et Mme BARDIN, autorisée par délibération référencée 2024-DEL-97, suite à la réception d'un protocole de rupture de compromis de vente.

**D'AUTORISER** Mme Le Maire, et ou son représentant à signer les documents se rapportant à cette annulation de cessions.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le dix-sept février deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le :
  
- la transmission à la Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20250217-2025-DEL-11-DE  
Date de réception préfecture : 20/02/2025